

Lettre d'objectifs 2022

Etablissement Angers-Paris
DPS



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



L'Etablissement Angers-Paris en 2021

- L'Etablissement Angers-Paris de la Direction des Politiques Sociales (DPS) accompagne les parcours de vie des Français en assurant, pour le compte de régimes de retraites publics et de fonds de protection sociale :
 - le calcul et la paie des pensions des retraités,
 - la gestion des comptes individuels retraite des actifs,
 - l'information des employeurs, actifs et retraités,
 - le recouvrement des cotisations des employeurs publics et de leurs agents.

Ses activités sont réparties sur 4 sites : Angers, Cholet, Paris et Metz.

- L'Etablissement Angers-Paris était organisé, au 31 décembre 2021, en 5 directions :
 - la direction de la gestion,
 - la direction « Paris Gestions »,
 - la direction de l'appui aux fonds et à la gouvernance,
 - la mission « relations institutionnelles et prospective »,
 - la direction des moyens opérationnels des sites.

- Les chiffres-clés (actualisés au 31 décembre 2021) :
 - 467 collaborateurs de l'Etablissement Angers-Paris
 - 270 collaborateurs autres présents à Angers (dont 163 DSC et 75 DFPC)
 - 10 fonds gérés
 - 262 646 demandes de liquidations Ircantec reçues, 44 890 liquidations automatisées (faibles points)
 - 2 141 000 appels entrants, 552 123 courriers reçus et 1 366 449 flux expédiés



Enjeux et objectifs pour 2022

Les actions définies dans la Lettre d'Objectifs 2022 s'inscrivent dans les objectifs DPS définis dans le plan stratégique Cohésion 2025 et dans le contexte des actions déjà en cours en 2021.

I Répondre aux projets Retraite et aux évolutions réglementaires :

Au mois d'avril 2022, l'Etablissement Angers-Paris a vu une évolution de son organisation en redéfinissant les fonctions de directeur d'établissement et de directeur des fonds. La nouvelle direction de la gestion a vocation à centraliser l'ensemble des activités de gestion et de direction des fonds relevant de l'Etablissement Angers Paris : Ircantec, Banque de France, Retraite des Mines et CANSSM, Recouvrement du FIPHFP ainsi que les autres fonds ou régimes à faible volumétrie gérés par les services parisiens de l'Etablissement.

Il convient maintenant de s'adapter à cette évolution tout en continuant à faire avancer les projets Retraite auxquels contribuent fortement les directions de la Gestion de l'Etablissement Angers-Paris.

- Les 2 projets structurants pour DPSAP sont la DSN (Déclaration Sociale Nominative) et le RGCU (Répertoire de Gestion des Carrières Unique). Dès le 1er janvier 2022, le passage en DSN de tous les employeurs a été effectif, notamment pour l'Ircantec.

Concernant le projet RGCU, d'importants travaux de fiabilisation des données (notamment celles des NIR et des CIR) devront se poursuivre pour assurer la bascule réelle en juin des données carrière de l'IRCANTEC, et en novembre, des données carrière des Mines.

Concernant le transfert à l'Urssaf du recouvrement des cotisations versées par les employeurs publics à l'Ircantec, il conviendra d'accompagner les travaux de préparation de la centralisation du recouvrement à l'Urssaf selon le schéma qui sera retenu.

- Quant au projet de mutualisation des SI CDC/SRE, l'Etablissement Angers-Paris apportera sa contribution, notamment en partageant son expertise relative à la gestion de régimes de retraite spéciaux, comme celui de la Banque de France dont la réglementation est très proche de celle de la fonction publique d'Etat.

- Le développement et l'attractivité de la plateforme PEP's et des services qu'elle propose se poursuivront dans l'objectif d'achever la rénovation de la plateforme en fin d'année 2022. L'objectif est de consolider et renforcer l'interlocution unique des employeurs par l'harmonisation des processus de gestion et des services exposés sur PEP's. Dans ce cadre, les équipes de DPSAP concernées resteront toutes mobilisées.
- Par ailleurs, le passage d'une gestion par régime à une gestion multi-régimes se poursuivra par la mutualisation des activités de gestion entre Angers et Bordeaux pour les principaux régimes gérés (CNRACL, Ircantec et RAFP).
- Enfin, la plateforme Ma retraite publique se modernisera en proposant un nouveau service permettant à l'affilié Ircantec de finaliser, sous certaines conditions, la liquidation de sa retraite. Les régimes Banque de France et Retraite des Mines intégreront cette plateforme d'ici la fin d'année.

II Assurer la sécurité opérationnelle de nos fonds :

- Tout comme l'installation de la direction de fonds s'est opérée en avril 2022, la direction de l'appui aux fonds et à la gouvernance a évolué vers une direction du pilotage assurant les fonctions transverses à tous les fonds confiés à DPSAP. Les activités de contrôle interne et de qualité ont, par ailleurs, été intégrées en son sein. Sa mission sera d'assurer une haute qualité de service auprès de nos mandants tout en s'inscrivant dans le respect des COG et de la réglementation de chaque régime. Il conviendra enfin de mettre en place les outils permettant d'assurer un bon niveau d'information aux administrateurs de chaque régime pour les accompagner au mieux dans leurs missions.
- Concernant l'Ircantec, les travaux relatifs à la COG conduits avec les administrateurs, ont permis dans le cadre de Commissions des Comptes et de l'Audit spécifiques de présenter aux tutelles la trajectoire financière de la nouvelle COG, signée comme prévu dès le 1er semestre.

Au niveau des actes de gestion, l'augmentation des demandes de retraite étant estimée à 18% entre 2021 et 2025, la recherche d'automatisation des liquidations à faibles points se poursuivra pour faire face à ces volumes.

- Les fonds à faible volumétrie feront l'objet d'une attention soutenue. En effet, même si la volumétrie reste modeste, l'impact en matière d'image pour la DPS en sa qualité d'opérateur de confiance peut être sensible. Des fonds tels que le FAEFM et le FAMDDRE, concernant les élus locaux et/ou nationaux, constitueront, du fait des élections législatives en 2022, un enjeu en terme de suivi et de gestion pour l'Établissement Angers-Paris.
- Afin de garantir la poursuite d'activité en cas d'urgence, de crise ou de sinistre majeur, les Fiches Secours Métier prévues dans le cadre du Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) seront actualisées au 1er semestre 2022, et un exercice de crise sera réalisé au 2^{ème} semestre.

III Être partie prenante du déploiement de la performance opérationnelle :

- Pour accélérer les gains de performance opérationnelle, plusieurs travaux, déjà en cours en 2021, se poursuivront, avec notamment :
 - le déploiement du parcours Affiliés, avec l'objectif que certains renseignements ou dépôts de pièces justificatives soient réalisés directement par les affiliés leur permettant de finaliser eux-mêmes la liquidation de leur retraite,
 - les travaux d'automatisation des liquidations Ircantec à faibles points seront menés pour adapter le processus CICAS-AGIRC ARRCO à ces nouvelles modalités,
 - le nouvel outil Suivi d'Affaire Unifié (SAU), qui doit être effectif pour toutes les activités de gestion et de relation avec les affiliés,
 - l'adaptation de l'environnement de travail gestionnaire (ETG),
 - la participation de l'Etablissement aux projets de la Stratégie Client,
 - l'étude concernant l'amélioration de l'organisation des secrétariats,
 - les travaux concernant la dématérialisation des flux entrants et la définition d'une stratégie commune entre les Etablissements pour ce qui concerne les flux sortants.
- De plus, le contrôle de gestion n'étant plus rattaché directement à DPSAP, il conviendra de travailler en coordination avec le Secrétariat Général de la DPS pour la bonne facturation aux fonds gérés ainsi que pour assurer les besoins en pilotage de l'Etablissement Angers-Paris et des sites Angers-Cholet-Metz.
- La démarche Qualité menée actuellement sur le périmètre Ircantec sera poursuivie. Elle pourra, le cas échéant, être réinvestie dans des démarches parallèles telles que celles conduites dans le cadre des chantiers de la feuille de route de la Direction de la stratégie clients (DSC).

IV S'adapter à la gestion matricielle des sites :

- A la suite des différentes filiérizations mises en place au sein de l'Etablissement public, et après l'installation de la nouvelle organisation de la DPS intervenue en 2021, les Etablissements de la DPS avaient besoin de prendre en compte ces évolutions. Il est, en effet, nécessaire d'articuler une organisation beaucoup plus matricielle puisque se sont multipliées des activités déployées sur ces sites sans lien hiérarchique entre elles et/ou sans lien hiérarchique avec l'Etablissement Angers-Paris.

Ainsi, l'évolution des responsabilités des directeurs d'établissement en charge de coordonner, sur leur site, de plus en plus de fonctions différentes au sein de la DPS, mais aussi en dehors de la DPS, a conduit à faire émerger un rôle renouvelé de directeur d'établissement, chef de site, qui assure désormais, par délégation du directeur général, une nouvelle responsabilité transversale sur les sites dont il a la responsabilité.

Il continue à assurer les fonctions de chef de service SST et à présider les instances représentatives du personnel au niveau local.

Dans la mesure où le contexte sanitaire le permettra, l'Etablissement poursuivra sa participation à différents évènements angevins comme Made In Angers, et soutiendra différentes actions solidaires comme les Virades de l'espoir, Octobre Rose, la Ligue contre le cancer.

V Développement et innovation :

- La constitution d'un vivier d'intérimaires internes et la mise en place d'un GAO (Groupe d'Appui Opérationnel) empêchées en 2021 compte tenu du contexte sanitaire, verront le jour en 2022. Le GAO devra néanmoins s'adapter à la réorganisation de la DPS, à l'évolution des périmètres et de la dimension site.
- La participation aux chantiers portés par le département Innovation se poursuivra, notamment la dématérialisation des flux entrants ainsi que les travaux de simplification dans le cadre des démarches portées par la DINUM pour le FAMDDRE, par exemple. L'innovation participative sera favorisée par des échanges réguliers mis en place pour inciter les collaborateurs de l'Etablissement Angers-Paris à être force de proposition pour des projets innovants. Des réflexions sur le format, la fréquence, le public de ces échanges sont en cours ; un petit-déjeuner innovation a eu lieu au cours du 1er trimestre 2022 et sera reconduit au 2^{ème} trimestre.
- En association étroite avec le département Développement, le partenariat avec l'ANGDM se renforcera avec notamment le déploiement du portail internet commun en lien avec CANSSM/CPAM, l'apport de notre expertise dans le cadre du projet de dématérialisation des démarches des bénéficiaires, et notre contribution aux réflexions engagées par l'ANGDM sur l'habitat adapté. Cette collaboration permettra à l'Etablissement Angers-Paris de travailler avec CDC Habitat et renforcera son ancrage territorial.
- En tant que membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de Maine-et-Loire (CDCA 49), l'Etablissement Angers-Paris participera aux commissions spécialisées « Personnes âgées » et « Personnes en situation de handicap » ainsi qu'aux différentes réunions et rencontres prévues en 2022. De même, l'Etablissement continuera d'être présent aux comités du Club des régimes spéciaux (dont Mines, Banque de France et Comédie Française).

- Le Groupe de travail Développement durable DPSAP, piloté par la MRIP et la DMOS, poursuivra ses opérations (collecte centralisée des déchets par apport volontaire, promotion du covoiturage...). Ces actions seront menées en parallèle d'une réflexion autour de « Innovation DPS » et « Développement durable » (mise en place de challenges, études d'idées innovantes,...).

VI Projets bâtimentaires :

- Après la pose de la première pierre pour le nouveau bâtiment Quatuor Pont Noir en 2021, il conviendra de contribuer aux travaux du futur bâtiment en veillant à respecter le planning prévu par le promoteur sous la direction de la fonction immobilière de l'Etablissement public. En parallèle, des réflexions d'aménagement des différents espaces auront lieu.
- Ainsi, les expérimentations des bureaux mutualisés et espaces collectifs de travail débutées en 2021 se poursuivront et des pistes d'amélioration pour plus de partage, de transversalité et d'efficacité seront proposées puis testées. Ces expérimentations se feront sur plusieurs sites de l'Etablissement Angers-Paris. Sur le site angevin, après l'expérimentation menée à Quatuor, une unité de gestion testera les bureaux partagés et sera équipée du nouveau mobilier en début d'année 2022. Sur le site parisien, une expérimentation à la direction de la gestion (services parisiens), en association avec le département Handicap, sera mise en place à la fin du 1er semestre 2022, avec le partage d'espaces de convivialité communs répartis sur 2 étages.
- La mise en place de nouveaux aménagements de travail change les habitudes de chacun, il conviendra d'accompagner au mieux les agents aux usages des bureaux de demain.
- Par ailleurs, les locaux des sites de Saint-Serge et de la rue Louis Gain seront entretenus de manière à assurer la sécurité et la sûreté des agents. Les infrastructures de la rue Louis Gain étant pour certaines obsolètes, des travaux de rénovation seront réalisés.

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

**Ensemble,
faisons grandir
la France**



Caisse des Dépôts
 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)